Pour publication immédiate : 27/05/2015 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

À titre indicatif : Vraie justice pour les jeunes délinquants : Le Gouverneur Cuomo explique pourquoi il est temps de relever l'âge de la responsabilité pénale

Ce matin, le Gouverneur Andrew M. Cuomo a rédigé une tribune publiée dans le New York Daily News détaillant son passé de réformes de justice pénale et sa proposition de relever l'âge pénal devant la Législature de l'Etat lors de cette session. L'Etat de New York est actuellement l'un des deux seuls Etats de la nation à automatiquement traduire en justice les jeunes de 16 et 17 ans comme des adultes.

La tribune peut être consultée ici. Le texte complet est inclus ci-dessous :

Depuis que j'ai pris mes fonctions en 2011, j'ai pris des mesures pour reformer notre système de justice des mineurs pour assurer la sécurité dans nos communautés tout en assurant que les jeunes délinquants obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour se remettre sur le droit chemin, en menant des vies positives, sans faits de criminalité.

Jusqu'ici, nos efforts ont fait la différence. Nous avons réduit de façon importante le nombre de jeunes dans le système de justice des mineurs de l'Etat pour la troisième année consécutive. Nous avons ramené les jeunes de la Ville de New York placés dans des établissements de justice des mineurs du Nord de l'Etat dans la ville, pour qu'ils puissent recevoir des services éducatifs, de santé mentale, de lutte contre les abus de substances et d'autres services, tout en restant proches de leurs familles et de leurs communautés.

Nous avons réalisé cela sans compromettre la sécurité publique d'un iota – les arrestations de jeunes, en fait, sont en recul de 24%. Mais nous avons besoin d'aller encore plus loin cette année et de changer la manière dont nous traitons les jeunes de 16 et 17 ans accusés de crimes.

L'Etat de New York partage la distinction douteuse avec la Caroline du Nord d'être les seuls Etats de la nation qui poursuivent toujours les jeunes de 16 et 17 ans comme des adultes, plaçant ces adolescents dans un système de justice pénale qui leur fera plus de mal que de bien et qui accentue l'insécurité de nos communautés sur le long terme.

En avril 2014, j'ai désigné la Commission sur la jeunesse, la sécurité publique et la justice (Commission on Youth, Public Safety & Justice), chargée de formuler un plan

pour améliorer les lois de justice des mineurs obsolètes de l'Etat de New York. Les membres comprenaient des procureurs de districts, de la police, des représentants de tribunaux, des directeurs de comtés, des experts en justice des mineurs et le coordinateur de la justice pénale du Maire de la Ville de New York.

Sur la base des recommandations de la commission, nous avons proposé d'augmenter l'âge de la responsabilité pénale comme un adulte à 18 ans et d'offrir un traitement plus approprié des affaires pénales des jeunes accusés. Un projet de loi est désormais devant la Législature. Il est temps d'adopter ces réformes, qui sont déjà entièrement financées au budget.

Nous ne pouvons pas avoir des jeunes de 16 et 17 ans marqués pour la vie pour une condamnation criminelle. Cela constitue une barrière pour eux, chaque fois qu'ils postulent à un emploi, qu'ils se portent candidats pour un logement, s'inscrivent à l'université, chaque fois qu'ils essaient de devenir des membres intégrés et contributeurs de la société.

Chaque année, environ 1 600 mineurs de l'Etat de New York sont aux prises avec des antécédents criminels qui leur créent des barrières à la réussite pour le reste de leur vie.

Tous les jours, dans cet Etat, environ 800 jeunes de 16 et 17 ans sont dans des prisons pour adultes. Les jeunes sont cinq fois plus susceptibles d'être sexuellement agressés dans une prison pour adultes que dans un établissement pour mineurs, et 50% sont plus susceptibles d'être attaqués avec une arme.

Ce problème touche les jeunes de couleur – qui représentent 82% des condamnations à un isolement dans des prisons pour adultes – plus que les autres.

Nous en savons plus sur le développement cérébral des adolescents aujourd'hui qu'avant. Nous savons que la partie du cerveau qui contrôle le comportement impulsif et évaluent les conséquences à long terme se développe en dernier.

Conséquence de ces différences, les jeunes sont moins coupables que les adultes, et augurent d'une plus grande promesse de changement.

La Cour Suprême s'est appuyée sur ces études comme base de ses récentes décisions de proscrire la peine de mort pour les mineurs, d'interdire les condamnations d'emprisonnement à vie pour les mineurs sans libération conditionnelle pour tous les crimes sauf l'homicide et de proscrire la prison à vie obligatoire sans libération conditionnelle pour tous les mineurs.

Relever l'âge pénal n'est pas seulement faire preuve de plus de compassion. Des Etats comme le Connecticut et l'Illinois qui ont récemment relevé l'âge de la responsabilité pénale ont démontré que nous pouvons réduire le taux de criminalité et de récidive en offrant d'importants services d'intervention.

Permettez-moi de clarifier une question : Les crimes graves doivent avoir des conséquences graves, et cette loi ne changera pas cela. Les infractions plus graves – dont le viol et le meurtre – continueront d'être traitées dans les cours d'assise dans la plupart des cas.

Cependant, les enfants qui commettent des infractions plus légères et ne retombent pas dans une vie de criminalité doivent avoir la possibilité d'avoir un casier propre. De manière appropriée, dans le cadre de cette proposition, certains jeunes de 16 et 17 ans auront le droit d'être entendus dans les tribunaux des affaires familiales et n'auront pas ainsi d'antécédents criminels publics.

Il est impératif que nous adoptions la proposition de loi pour relever l'âge pénal, Raise the Age, et que nous placions le terme justice au centre de notre système de justice pénale.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418